

PARCOURS DU CYCLE COLLECTIFS ET TERRITOIRES APPRENANTS

1. OBJECTIFS

Les parcours de formation du cycle "Collectifs et territoires apprenants" visent à accompagner les personnels et les équipes (écoles, collèges, lycées, circonscriptions, bassins d'éducation,) dans le développement de pratiques collectives et la construction de réponses formatives adaptées à leurs contextes professionnels.

Ils ont pour objectifs de :

- soutenir les dynamiques de travail collectif ;
- proposer une offre de formation ajustée aux besoins du terrain ;
- favoriser la transférabilité des apports en formation dans les pratiques professionnelles.

2. PUBLICS CONCERNES

Ils s'adressent à :

- des enseignants 1^{er} degré, 2nd degré,
- des personnels d'encadrement, d'éducation, d'orientation,
- des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé,
- des équipes issues d'un ou plusieurs établissements, écoles, service en interdegrés ou intercatégorielles.

3. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

Pour répondre aux besoins de formation exprimés, l'École académique de formation continue (EAFC) mobilise des formateurs académiques 1^{er} et 2nd degrés, des universitaires dans le cadre du Pôle continuum et des formateurs travaillant sous la responsabilité des corps d'inspection, conseillers techniques et chefs de service.

4. LES PARTICULARITES D'UN PARCOURS CTA

Le parcours CTA est élaboré avec les pilotes et des représentants de l'équipe.

Il se construit en deux temps :

- Une **phase d'écoute** pour analyser les besoins exprimés
- Un **phase de co-conception** réunissant les formateurs, les pilotes et des représentants de l'équipe.

Il est articulé autour de plusieurs modules : des modules de formation, de transférabilité pour ancrer les apports dans la pratique et de personnalisation.

Il est ancré dans la durée : pour permettre l'appropriation, l'expérimentation, et le retour sur pratique.

Chaque parcours est **hybride** (présentiel et distanciel), vise un ou plusieurs objectifs pédagogiques, et aboutit à un **livrable** (outil, action, support de présentation, etc).

Ils sont adossés à un parcours magistère qui permet aux stagiaires de retrouver les ressources et déposer leur livrable.

ÉTAPES DE MISE EN ŒUVRE D'UN PARCOURS DU CYCLE COLLECTIFS ET TERRITOIRES APPRENANTS

1. DEPOT DE LA DEMANDE :

Le demandeur complète un [formulaire de demande de création de parcours CTA](#), décrivant le contexte, les objectifs et les besoins.

2. ANALYSE DE LA DEMANDE :

L'EAFC étudie la demande et positionne un binôme de formateurs (qui seront les référents du parcours) chargé d'organiser une écoute. Cette écoute vise à affiner les besoins, cerner les objectifs et envisager les modalités.

3. MODULE DE CO-CONCEPTION :

Cette session de travail réunit les référents, les pilotes et des représentants des participants. Elle est consacrée à la construction du parcours et permet de définir : les objectifs du parcours, les différents modules (formation, transférabilité, personnalisation), l'articulation des modules, le format, le calendrier, le ou les livrable(s) attendus.

A l'issue de ce module, les co-concepteurs complète la schématisation.

4. VALIDATION DU PARCOURS :

Après validation par l'EAFC, le parcours est contractualisé avec le demandeur.

1. Définition du parcours de formation



Conditions requises pour la mise en œuvre d'un CTA :

- Au moins **20 candidatures validées** par les supérieurs hiérarchiques (IEN, chefs d'établissement)
- Un **parcours magistère** dédié
- Une demande **déposée au moins deux mois** avant la première journée de formation
- Toute demande de rémunération sur facture ou de frais de fonctionnement engendrés par la mise en œuvre d'un parcours CTA doit rester exceptionnelle et être soumise à la validation de l'EAFC en amont.

Des spécificités sur les thématiques des parcours CTA

Certains parcours CTA font l'objet de conditions ou de modalités particulières en fonction de leur **thématique** ou de leur **format (ex. interdegré)**. Voici les points de vigilance à prendre en compte.

Certaines thématiques impliquent des formats ou des contraintes spécifiques. Veuillez prendre contact avec l'EAFC pour vérifier les conditions de mise en œuvre :

- Numérique éducatif
- EVARS (éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle)
- Secourisme et gestes qui sauvent
- Harcèlement scolaire
- Interdegré

SCHEMATISATION TYPE

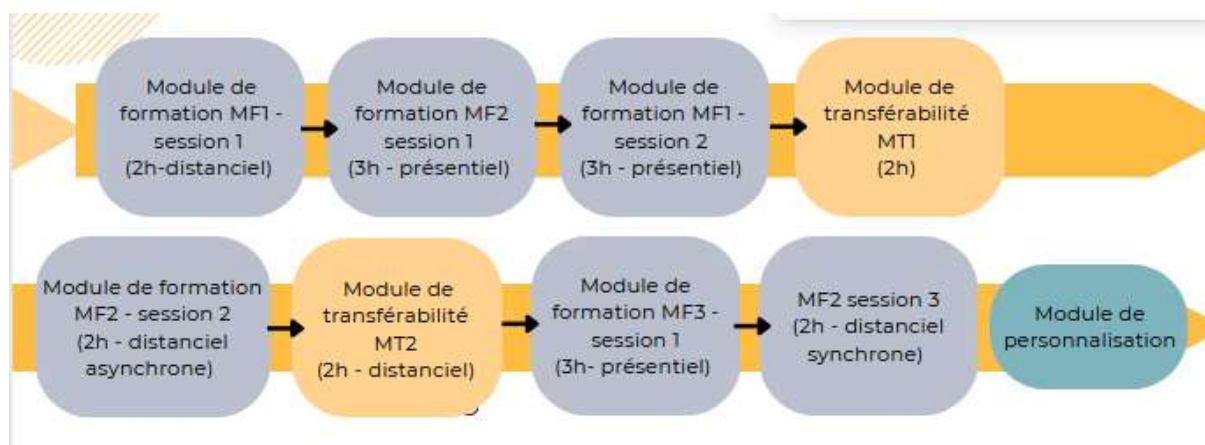
Accueil : présentation du parcours et cadrage

- **MF** : 2 à 3 modules de formation (un module = un objectif, un contenu ...) en appui sur magistère
- **MT** : module de transférabilité (temps asynchrone, temps de régulation) /livrables à déposer sur le magistère
- **MP** : module de personnalisation (pré-requis / banque de modules thématiques/modules proposés dans le magistère)

Session de bilan perspectives (*peut être couplée avec le retour sur livrable*)

Exemple de schématisations d'un parcours Collectifs et territoires apprenants

2D



Exemple 1D/EP

DEMANDER LA CRÉATION D'UN PARCOURS DU CYCLE COLLECTIFS ET TERRITOIRES APPRENANTS